



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 17 janvier 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

REG-388 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUES D'AMBIANCE DANS LE PROJET SOLAR UNIQARTIER ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 23 871 600 \$

Le règlement REG-388 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 mars 2017.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 22^e jour de mars 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.